



## Négociation de l'Assurance Chômage :

### Solidarité avec les Permanents et les Intermittents du Spectacle Vivant

*- communiqué du 12 octobre 2023*

La négociation de l'assurance chômage a débuté le 12 septembre et se poursuivra jusqu'au 15 novembre 2023. Cette négociation s'inscrit dans un contexte législatif complexe, marqué notamment par le projet de loi du « Plein emploi » et le projet France Travail, adopté au Sénat le 11 juillet dernier et présenté à l'Assemblée nationale le 25 septembre 2023.

Alors que de nouvelles négociations sur les annexes concernant les intermittents du spectacle (Annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage) sont en cours, **le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création (SCC) et le Syndicat National des Arts Vivants (SYNAVI) tiennent à affirmer qu'aucune économie ne doit se faire au détriment des salarié·e·s les plus précaires, fragilisés par un contexte économique en détérioration.**

Nous insistons sur le fait que seules des augmentations budgétaires et une répartition plus équitable des moyens pour la culture constituent les conditions sine qua non pour la préservation et le développement de l'emploi dans notre secteur. C'est une première étape nécessaire pour envisager une réduction durable de la précarité, dont les chômeurs sont les victimes, non les coupables.

Le régime d'indemnisation chômage des artistes et des techniciens intermittents répond à des conditions d'emploi particulières, telles que la discontinuité et la multiplicité des employeurs. Dans la lettre de cadrage sur ce qu'attend l'Unédic de la négociation des annexes 8 et 10, nous contestons que les chiffrages de ces annexes soient considérés de façon autonome, sans prendre en compte les millions d'emplois générés grâce aux intermittents du spectacle en France.

Nous contestons également une philosophie générale qui consiste à considérer les salarié·e·s uniquement comme des coûts. Au sein de nos organisations, nous défendons l'idée que ces artistes, ces technicien·ne·s et ces administratifs sont la première richesse de nos entreprises. Sans ces hommes et ces femmes, le rayonnement culturel de la France se résumerait à bien peu de choses.

Au-delà des intermittent·e·s du spectacle, nous sommes profondément en désaccord avec les logiques à l'œuvre visant à diminuer les droits sociaux de l'ensemble des salarié·e·s et, plus globalement, des personnes. Les choix économiques qui visent à réduire l'accès aux services publics, que ce soit dans le domaine de la santé, de la culture, du travail social ou de la recherche, ne nous apparaissent pas judicieux.

En tant qu'employeurs du spectacle vivant, nous réaffirmons notre engagement envers la protection des droits sociaux de tous les salarié-e-s. Nous sommes solidaires de la mobilisation des organisations syndicales qui représentent ces travailleurs et favoriserons la mobilisation de nos salarié-e-s ce vendredi 13 octobre.



SYNDICAT DES CIRQUES  
ET COMPAGNIES  
DE CRÉATION